

Report des élections statutaires au SERM

Étant donné la situation exceptionnelle dans laquelle nous sommes plongée, le Comité d'élection du SERM a pris la décision de repousser l'élection statutaire au Conseil d'administration du SERM, qui était prévue pour le 11 mai prochain, au mois de novembre 2020. Les personnes dont le mandat devait se terminer le 30 juin prochain pourront voir celui-ci se prolonger. Les dates précises seront déterminées en mai ou juin, selon l'évolution de la situation d'urgence sanitaire que nous connaissons.

Cette décision a été prise par le comité dans le cadre de son mandat qui est de « garantir et préserver le caractère démocratique des élections au SERM » et de « décider de toute question non prévue dans les statuts et règlements concernant les élections ».

Karine rouleau, présidente du Comité d'élection du SERM